



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation Régionale Académique
à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport

La VAE des diplômes Jeunesse et Sports en Nouvelle-Aquitaine

**Webinaire Cap-Métiers- DRAJES Nouvelle-Aquitaine
Emmanuelle DJADJO et Nelly MAROIS**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation Régionale Académique
à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport

La DRAJES Nouvelle Aquitaine : organisation territoriale

Plusieurs sites :

- Siège : Bruges
- Site de Poitiers
- Site de Limoges
- 12 SDJES



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation Régionale Académique
à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport

Le pôle formation : les diplômes Jeunesse et Sports

Une répartition des diplômes sur les 3 sites selon une organisation par pilotage :

[répartition diplômes DRAJES NA](#)



Les diplômes les + demandés en VAE

- BP Loisirs Tout Public : **Bruges**
- BP Animation Sociale : **Limoges**
- BP Activités Aquatiques et de la Natation : **Poitiers**
- BP Activités Equestres : **Limoges**
- BP Activités de la Forme : **Bruges**
- DE Animation Socio-éducative et culturelle : **Poitiers**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation Régionale Académique
à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport

Diplômes et certifications : quels changements

BPJEPS en 4UC : Pratiquement tous modifiés

*Vers une prochaine réforme des diplômes :
pour passer en blocs de compétences*

Création du **CPJEPS** : remplace le BAPAAT sur le niveau 3

PSC1 ou équivalent exigé pour tous les diplômes

Les UC obtenues sont acquises **définitivement**

(applicable pour les UC acquises à partir du 1^{er} octobre 2012)



Spécificités des diplômes du champ sportif

Disciplines à environnement spécifique (art. R212-7 du Code du Sport)

- Exigences préalables à l'entrée en formation : **obligatoires** pour la recevabilité VAE.
- **UC4 non accessible par la VAE**. Mise en situation professionnelle via la formation. Le candidat doit s'y soumettre en parallèle de la demande de VAE (ex : plongée subaquatique, surf,...)

La recevabilité VAE

Un nouveau dossier de recevabilité (commun à tous les certificateurs)

- en version numérique uniquement
- **1607h et une année d'expérience** dans le champ du diplôme visé suffisent
- Prise en compte des périodes de formation initiale ou continue en milieu professionnel

La durée des activités réalisées dans le cadre d'une période de formation en milieu professionnel doit être inférieure à celle des activités professionnelles.

- **une seule demande** de recevabilité par an et par diplôme
- recevabilité acquise **définitivement**
- application du SVA dans un délai de deux mois

Le délai court uniquement à partir de la complétude du dossier.

Un guichet unique : traitement des dossiers de recevabilité par le site de Poitiers

DRAJES Nouvelle-Aquitaine
4 rue Micheline Ostermeyer, CS80559,
86020 POITIERS Cedex



Le dossier de validation et l'entretien

Un nouveau dossier de validation (partie 2) :

- 6 descriptions à répartir au choix du candidat
- au moins 2 en rapport avec la fonction Animation et Encadrement
- au moins 2 en rapport avec la fonction Conception, mise en œuvre et évaluation de projet

L'entretien est obligatoire. (Code de l'Éducation)

- le candidat est systématiquement convoqué
- sa durée est fixée par arrêté : de 15 à 30mn
- peut être organisé en visioconférence selon les possibilités de chaque DRAJES et chaque site

Les jurys VAE

Tous les jurys ouverts à la VAE

En Nouvelle Aquitaine : 1 à 4 jurys par an selon les mentions. La très grande majorité des mentions sont proposées.

Possibilité de déposer dans toutes les DRAJES de France

- dépôt du dossier **2 mois avant le jury** auprès de la DR concernée
- visualisation des dates sur le site de Ministère des sports

<http://foromes.calendrier.sports.gouv.fr/#/juryVAE>

Possibilité de déposer plusieurs fois par an et dans plusieurs DRAJES

- obligation **d'attendre la décision d'un jury** avant de pouvoir déposer devant un autre jury
- L'organisation de la visioconférence pour l'entretien est **à discrétion de chaque DRAJES**

Le Délégué Régional Académique peut **reporter la présentation d'un dossier** à la session du jury suivante

Possibilité pour la DR d'organiser un jury pour un diplôme sans OF habilités



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation Régionale Académique
à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport

L'information préalable à la démarche VAE

Indispensable à la réussite de la démarche pour connaître :

- Les procédures propres à JS pour la recevabilité
- La présentation du dossier de validation
- Le fonctionnement de l'accompagnement
- L'entretien obligatoire
- Le fonctionnement des jurys et les attendus sur chaque mention

Des vidéos explicatives de la démarche sur le site de la DRAJES

Des entretiens individuels avec les correspondants départementaux VAE accordés en SDJES

L'accompagnement

Les accompagnateurs sont formés et labellisés par la DRAJES NA

La liste des personnes ou structures habilitées est disponible sur le site VAE de la DRAJES :

[Liste des organismes labellisés "Accompagnement VAE JS"](#)

Méthodologie d'accompagnement est fondée sur :

- l'entretien d'explicitation
- l'analyse du travail

La DRAJES anime le réseau de ses accompagnateurs via son site et par le biais de réunions, de webinaires et de contacts individualisés

Le jury ne peut savoir si le candidat a été accompagné



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation Régionale Académique
à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport

Le post-jury

Aucun motif de refus par courrier

La DRAJES NA propose des entretiens individuels, téléphoniques ou en visioconférence :

- À la demande du candidat
- Le candidat peut y associer son accompagnateur



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation Régionale Académique
à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport

Les référents VAE en DRAJES NA

Nelly MAROIS : nelly.marois@jscs.gouv.fr

05.56.69.38.82

Emmanuelle DJADJO : emmanuelle.djadjo@jscs.gouv.fr

05.49.42.30.31